



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation nationale : fonctionnement

Question écrite n° 37257

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur un appel d'offre de son ministère ayant pour objet la veille de l'opinion dans les domaines de l'éducation. En effet, plusieurs syndicats de l'enseignement se sont fait l'écho de cet appel d'offres paru le 15 octobre dernier au bulletin officiel d'annonce des marchés publics. Le dispositif de veille soumis à l'appel d'offres vise notamment à « identifier les thèmes stratégiques », « repérer les leaders d'opinion », « décrypter les sources des débats et leurs modes de propagation ». Or, au moment où il est question de maîtrise des comptes publics et de rationalisation des dépenses, l'utilisation de 100 000 euros pour surveiller l'opinion et évaluer la contestation de la politique mise en place apparaît inappropriée. Alors que les syndicats des enseignants et les représentants des parents d'élèves n'ont cessé de demander un vrai dialogue social et une vraie concertation sur l'avenir de notre système éducatif, l'utilisation de fonds publics pour appréhender les demandes du monde de l'enseignement et les « risques d'opinion potentiels » semble incohérente. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend maintenir cette étude de veille de l'opinion.

Texte de la réponse

Cet appel d'offres, qui a été lancé en toute transparence, n'est en aucun cas une volonté « d'évaluer la contestation de la politique mise en place ». Il s'agit d'un simple dispositif de veille et d'analyse de tous médias, qui concerne aussi bien la presse écrite et en ligne que les nouveaux médias sur Internet. Ce dispositif, qui existe depuis 2006, a pour objectif de prendre connaissance de l'opinion qui s'exprime dans la presse traditionnelle comme sur les nouveaux médias tels que sites d'information, forums, blogs etc., qui constituent désormais des sources d'informations utiles au même titre que le sont des articles de la presse écrite. Il témoigne de l'attention du ministère à l'expression publique, à toutes les expressions publiques. L'objectif de cette veille qui revêt le plus souvent la forme de notes de synthèse livrées une fois par semaine est d'analyser les débats en cours et de connaître l'évolution de l'opinion publique sur les questions d'actualité intéressant notre administration. Il s'agit de comprendre les arguments en présence, en aucun cas de procéder à des modes d'identification individuelle ou personnelle, ni de contrôler les débats. C'est une démarche tout à fait banale, que l'on trouve dans les grandes organisations, les entreprises, et d'autres ministères. L'opinion cherche désormais à se faire entendre sur le Web, et le ministère cherche effectivement à l'écouter et à la comprendre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37257

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10605

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2082